



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 février 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. le Maire	Robert Bérubé
Mme la Conseillère	Nathalie Desroches
MM les Conseillers	Nicholas Ouellet Alain Desjardins Pierre Lachaîne

Absence : MM Sarto Dubé et René Royer

Mme Manon Lévesque, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

17.02.18

2. ORDRE DU JOUR

M. le Maire présente l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
5. Entente, contrat, autorisation, nomination et appui
 - 5.1 Nommer une personne responsable et ressource pour le projet no 1502596 Programme Nouveaux horizons pour les aînés
 - 5.2 Résolution mandatant la MRC de Kamouraska pour procéder au changement d'usage et à la modification des règlements pour le projet présenté par Les Jardins du clocher
 - 5.3 Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations
 - 5.4 MTQ demandant l'autorisation de faire des travaux de dragage d'un cours d'eau sous les 2 ponts de l'autoroute 20 surplombant la rivière Ouelle dans la municipalité
 - 5.5 Adoption des prévisions budgétaires 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de St-Pacôme
 - 5.6 Nomination d'une citoyenne de la municipalité de Saint-Pacôme pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme
 - 5.7 Nomination d'un nouveau représentant et de son substitut pour la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest
 - 5.8 Résolution afin de reconnaître la persévérance scolaire comme un enjeu important pour le développement de la municipalité
 - 5.9 Politique MADA – Nomination des responsables pour signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la Municipalité

6. Avis de motion et autres
 - 6.1 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement visant à remplacer le règlement no 296 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
7. Règlements
 - 7.1 Adoption du règlement no 325 visant à remplacer le règlement no 303 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Pacôme
 - 7.2 Présentation du projet de règlement no 326 visant à remplacer le règlement no 296 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 7.3 Adoption du projet de règlement no 326 visant à remplacer le règlement numéro 296 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
8. Dépôt de documents
9. Correspondance
10. Nouvelles Affaires
 - 10.1 Modification de la composition du comité d'étude des rapports entre la municipalité et les organisations
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 6.1, 7.1 et 7.2 et en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

18.02.18 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

19.02.18 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018

Il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

4. TRÉSORERIE

20.02.18 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018, totalisant une somme de 128 290,53 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION, NOMINATION ET APPUI

21.02.18 5.1 Nommer une personne responsable et ressource pour le projet no 1502596 Programme Nouveaux horizons pour les aînés

ATTENDU la mise à pied temporaire de l'agente de développement responsable et personne ressource pour le projet no 1502596 dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir une personne ressource pour faire le suivi au niveau de ce projet ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à

l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Manon Lévesque responsable et personne ressource afin d'assurer le suivi du projet no 1502596 dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés.

22.02.18

5.2 Résolution mandatant la MRC de Kamouraska pour procéder au changement d'usage et à la modification des règlements pour le projet présenté par Les Jardins du clocher

ATTENDU QUE la nouvelle entreprise «Les Jardins du clocher» se portera acquéreur du bâtiment de l'église de Saint-Pacôme afin d'y implanter une unité de production de végétaux et rendre disponible à la communauté les espaces excédentaires aux besoins de son activité de production ;

ATTENDU QUE les installations d'agriculture vertical serviront de vitrine technologique et de centre de transfert technologique pour l'entreprise Inno 3-B ;

ATTENDU QUE l'usage et la fonction du bâtiment de l'église devront être modifiés afin de permettre la réalisation de ce projet ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la MRC de Kamouraska de procéder au changement d'usage du bâtiment de l'église et à la modification des règlements afin de permettre la réalisation de ce projet innovateur.

23.02.18

5.3 Demandes d'aide financière, matérielle ou humaine et invitations

ATTENDU QUE les demandes et invitations suivantes ont été reçues depuis la dernière séance ordinaire du conseil :

- **Club Gymnastique Gymagine de La Pocatière** : demande d'aide financière
- **Fabrique Saint-Pacôme** : demande d'un local administratif temporaire et un lieu pour la tenue des célébrations
- **Société de Gestion de la Rivière Ouelle (SGRO)** : demande de support administratif en ressources humaines et d'un local de poste d'accueil

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme possède un budget limité pour les demandes d'aide financière et les invitations diverses ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu unanimement des conseillers présents que soit accordé ce qui suit :

QU'un local administratif soit prêté à la Fabrique de Saint-Pacôme et qu'un lieu de célébration soit réservé pour les célébrations de façon temporaire comme lieu de transition pendant les travaux de l'entreprise *Les jardins du clocher*.

24.02.18

5.4 MTQ demandant l'autorisation de faire des travaux de dragage d'un cours d'eau sous les 2 ponts de l'autoroute 20 surplombant la rivière Ouelle dans la municipalité

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) doit faire des travaux de dragage d'un cours d'eau dans la municipalité ;

ATTENDU QUE ces travaux sont nécessaires car il y a un problème d'hydraulicité causé par l'amoncellement de sédiments ;

ATTENDU QUE pour obtenir le droit de faire ces travaux, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige que la municipalité donne son accord concernant ces travaux ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la municipalité de Saint-Pacôme donne son accord concernant les travaux de dragage d'un cours d'eau sous les 2 ponts de l'autoroute 20 surplombant la rivière Ouelle dans la municipalité, et qui seront effectués par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

QUE ces travaux de dragage ne contreviennent à aucun règlement municipal.

QUE le maire monsieur Robert Bérubé et la directrice générale madame Christiane Lemire soient autorisés, au nom de la municipalité de Saint-Pacôme à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la loi sur la qualité de l'environnement.

25.02.18

5.5 Adoption des prévisions budgétaires 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Pacôme

Il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à assumer sa quote-part représentant 10 % du déficit anticipé et approuve le budget 2018 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme tel que soumis et se détaillant comme suit :

REVENUS	58 914 \$
DÉPENSES	
Administration	12 615 \$
Conciergerie et entretien	13 225 \$
Énergie, taxes, assurance et sinistres	25 674 \$
Remplacement-améliorations/modernisation	3 900 \$
Financement	15 392 \$
Service à la clientèle	4 285 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	75 091 \$
DÉFICIT	16 177 \$
PARTAGE DU DÉFICIT	SHQ 90 %
	MUNICIPALITÉ 10 %
	1 618 \$

26.02.18

5.6 Nomination d'une citoyenne de la Municipalité de Saint-Pacôme pour siéger au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Claire Dionne soit nommée pour représenter les citoyens de Saint-Pacôme auprès du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme, et ce, pour un mandat d'une durée de trois (3) ans.

27.02.18

5.7 Nomination d'un nouveau représentant et de son substitut pour la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest

Il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Nathalie Desroches soit nommée pour représenter la municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest en remplacement de Nicholas Ouellet, et que M. Sarto Dubé soit nommé en tant que substitut.

28.02.18

5.8 Résolution afin de reconnaître la persévérance scolaire comme un enjeu important pour le développement de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 76,2 % des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme soit 68,9 % des garçons et 83,6 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre la nouvelle cible de 85 % établie par le gouvernement dans la nouvelle politique sur la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise Les Journées de la persévérance scolaire et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité :

- De déclarer la 3^e semaine de février comme étant Les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;
- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;
- De s'engager à maintenir les gestes concrets favorisant la persévérance scolaire au courant de l'année 2018 en offrant le camp de jour aux enfants de 4 ans et plus ;
- Et en remettant des motions de félicitations et certificat pour les réussites scolaires.

29.02.18

5.9 Politique MADA – Nomination des responsables pour signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la Municipalité

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a demandé une prolongation de six (6) mois à partir du 14 mai 2018, afin de terminer la mise à jour de la démarche de la politique municipalité Amie des Aînés (MADA) ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente doit être signé avec le ministère de la Famille et la Municipalité concernant la démarche MADA ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme autorise Mme Christiane Lemire, directrice générale et M. René Royer, conseiller, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la Municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé ;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme confirme que M. René Royer, conseiller municipal, comme responsable du dossier « Aînés ».

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2018

6.1 Avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement visant à remplacer le règlement no 296 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Sujet reporté à une réunion ultérieure

7. Règlements

30.02.18

7.1 Adoption du règlement no 325 visant à remplacer le règlement no 303 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Pacôme

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux le 6 septembre 2016 ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière de ce conseil municipal le 8 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique. L.Q. 2016, chapitre 17 a été sanctionnée le 10 juin 2016.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no 325 visant à remplacer le règlement no 303 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Pacôme.

7.2 Présentation du projet de règlement no 326 visant à remplacer le règlement no 296 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Sujet reporté à une réunion ultérieure

7.3 Adoption du projet de règlement no 326 visant à remplacer le règlement numéro 296 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Sujet reporté à une réunion ultérieure

8. DÉPÔT DES DOCUMENTS

9. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

10. NOUVELLES AFFAIRES

31.02.18

10.1 Modification de la composition du comité d'étude des rapports entre la municipalité et les organisations

ATTENDU QU'en novembre dernier le conseil a mandaté un comité afin de procéder à l'étude des rapports entre la municipalité et les organisations ;

ATTENDU QUE ce comité était formé de Mme Nathalie Desroches et Messieurs Nicholas Ouellet, Alain Desjardins, Pierre Lachaine, Sarto Dubé et René Royer ;

ATTENDU QUE certains membres du comité ont réévalué leur disponibilité à participer aux travaux du comité ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 250.11.17 à l'effet que les membres du comité d'étude des rapports entre la municipalité et les organisations seront désormais Mme Nathalie Desroches, et MM Alain Desjardins et Sarto Dubé.

32.02.18

10.2 Association des plus Beaux villages du Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme est membre de l'Association des plus beaux villages du Québec depuis 1998 ;

ATTENDU QUE l'administration municipale doit faire une gestion serrée des finances pour l'année 2018 ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Pacôme suspend cette année son adhésion à l'Association des plus beaux villages du Québec et que cette demande sera réévaluée l'an prochain en fonction des finances de la municipalité.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

33.02.18

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés ;

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 32.

Robert Bérubé
Maire

Manon Lévesque
Directrice générale adjointe



Municipalité de Saint-Pacôme
INCOMPRESSIBLES,
FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER
 Réunion régulière 5 février 2018

SALAIRES ET REER			
Salaires	10-janv-18		8 371.94
		\$	
Salaires	17-janv-18		5 471.92
		\$	
Salaires	24-janv-18		3 822.08
		\$	
Salaires	31-janv-18		3 412.28
		\$	
Remises fédérales	12-janv-18		3 077.06
		\$	
Remises provinciales	12-janv-18		7 569.68
		\$	
REER employeur	02-janv-18		956.86
		\$	
REER employés	02-janv-18		956.86
		\$	
			33 638.68
		Total salaires et REER	\$
PAIEMENTS AUTORISÉS (RÈG. 302 art. 7.3)			
Postes Canada (Visa)	frais poste invitation budget	√	139.62
			\$
Postes Canada (Visa)	achat de timbres	√	195.46
			\$
Postes Canada (Visa)	frais poste budget	√	153.92
			\$
Club de Golf	aide financière ski de fond	07.01.18	500.00
			\$
École La Pruchière	commandite activités 2017-2018	07.01.18	500.00
			\$
Trans-Apte	contribution 2018	06.01.18	5 451.94
			\$
Manon Lévesque	achat café	√	78.58
			\$
			7 019.52
		Total paiements autorisés	\$
ACCÈS D			
Bell	télémetrie		82.15
			\$
Bell	télémetrie		82.15
			\$
Bell	télémetrie		82.15
			\$
Bell	chalet des loisirs		72.87
			\$
Bell	bureau municipal		334.27
			\$
Hydro-Québec	chalet Côte-des-Chats		1 147.63
			\$
Hydro-Québec	garage municipal		1 718.47

			\$
Hydro-Québec	réservoir D'Anjou		1 109.72
			\$
Hydro-Québec	lumières de rues		1 654.05
			\$
Vidéotron	Téléphone bibliothèque/cel. Urgence		130.17
			\$
		Total accès D	6 413.63
			\$
TOTAL DES SALAIRES ET REER			33 638.68
			\$
TOTAL DES PAIEMENTS AUTORISÉS (RÈG. 302 Art. 7.3)			7 019.52
			\$
TOTAL DES PAIEMENT PAR ACCÈS D			6 413.63
			\$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			81 218.70
			\$
GRAND TOTAL			128 290.53 \$

CORRESPONDANCES SÉANCE RÉGULIÈRE 5 FÉVRIER 2018

- 1- MRC de Kamouraska concernant les redevances dans le cadre du projet communautaire bas-laurentien (part de la municipalité 8 460 \$)
- 2- Comité de développement de Saint-Pacôme concernant la mise à pied temporaire de l'agente de développement
- 3- Informations concernant l'arbre coupé de plus de 30 cm au 169 @ 179, boul. Bégin